



Année 4 n° 11  
Mai 2017

# Messages

# Informations

# Echanges

# Liaisons

## EDITO

Bonjour à tous !

Le fameux manteau blanc de l'hiver n'est pas sorti souvent de son placard cette année. A part quelques journées très froides, nous avons été éparpillés avec une saison hivernale qui nous a amené rapidement un printemps déjà agréable.

C'est le temps de l'entretien des parcelles et des préparatifs du jardin. N'oublions pas de respecter les consignes relatives au bruit, nos voisins seront contents.

Nous avons bouclé nos budgets 2016, et ceux de 2017 sont rassurants. Notre fiscalité cette année sera en baisse sensible en raison de notre intégration à Grand Lac. Nous allons pouvoir, avec l'aide des subventions sollicitées, envisager le démarrage des études de l'investissement relatif à l'ancienne école. La commune a aussi besoin d'améliorer ses voiries et ses bâtiments.

Pour la première fois à Saint Ours, certains habitants se sont retrouvés en participant au nettoyage de la commune. Merci à eux pour cette démarche citoyenne.

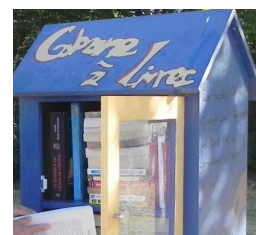
Votre conseil municipal est en pleine réflexion sur le PLUI et compte tenu des nouvelles règles de densité, il se doit d'être vigilant afin de maîtriser au mieux le développement de notre village en anticipant les réseaux (eau, électricité et assainissement), les accès et l'architecture. Ce nouveau PLUI devrait voir le jour au début 2018.

Christian REBELLE

## Une cabane à livres

Chanelle Cuglietta, élève de 3<sup>ème</sup> au Collège Jacques Prévert à Entrelacs, est passionnée de lecture. Dans le cadre d'un travail qu'elle a mené sur le thème de la solidarité au sein du Conseil Municipal des Jeunes et en collaboration avec le Service Enfance Jeunesse, l'idée est née de créer une cabane à livres dans chacune des 6 communes d'Entrelacs, à La Biolle et à Saint-Ours, ainsi qu'au collège.

Ces cabanes à livres permettent de déposer un ouvrage et d'en prendre un autre. Une manière de partager ses coups de cœur, faire circuler les idées, semer des graines de lumières aux coins des rues et des chemins. Ce sera libre et gratuit, ouvert 24h/24h et 7j/7j. Un mode d'emploi sera inscrit sur les cabanes. Les cabanes à livres sont ouvertes à tous, enfants, adolescents et adultes. A Saint-Ours, la cabane à livres sera prochainement installée au Chef Lieu à la Salle des Fêtes. Venez guetter son apparition et partager vos lectures. Nous espérons tous que cette belle initiative suscitera de l'intérêt et une utilisation respectueuse et citoyenne.



## INFOS PRATIQUES MAIRIE

342 route de Bassa  
73410 Saint-Ours

Tél : 04.79.54.91.87

Fax : 04.79.54.95.75

mail : [mairie@saintours-savoie.fr](mailto:mairie@saintours-savoie.fr)

Web: [saintours-savoie.fr](http://saintours-savoie.fr)

Ouverture :

- mardi 16h à 20h

- mercredi 9h à 11h

- vendredi 13h30 à 16h15

Permanence du Maire  
et des adjoints :

Mardi de 18h30 à 20h

## Habiter mieux avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)

Vous êtes propriétaire de votre logement ?

Vous l'occupez à titre de résidence principale ?

Votre logement a plus de 15 ans ?

Le programme « habiter mieux » vous apporte une aide financière et un accompagnement personnalisé pour vous permettre, sous certaines conditions de ressources entre autres, de réaliser des travaux de rénovation thermique et de mieux vous chauffer en réduisant le montant de vos factures.

Vous pouvez bénéficier :

- d'une subvention de l'ANAH qui représente 30 à 50 % du coût des travaux plafonné à 20.000 €
- d'une prime complémentaire au titre du programme « habiter mieux » d'un montant de 10% du coût HT des travaux plafonné à 2000€
- dans certains cas, d'une aide supplémentaire des collectivités,
- d'un accompagnement personnalisé pour vous aider à identifier les travaux les plus efficaces et à monter votre dossier de demande de subvention.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la délégation locale de l'ANAH de la Savoie  
Tél : 04.79.71.74.49 de 14 h à 16 h 15 e-mail : [ddt-shc-fla@savoie.gouv.fr](mailto:ddt-shc-fla@savoie.gouv.fr)



### **Depuis le 3 avril 2017, les déchetteries de l'agglomération sont réservées aux habitants.**

Les professionnels sont réorientés vers des opérateurs privés qui ont ouvert des déchetteries professionnelles sur le territoire. Pour cela, il est nécessaire d'identifier les deux catégories d'usagers à l'entrée des déchetteries. L'identification est réalisée par un dispositif de lecture de plaque d'immatriculation.

### **Les particuliers doivent inscrire leurs véhicules pour accéder en déchetterie.**

L'inscription se fait sur le site internet de Grand Lac (une inscription au format papier est également possible en déchetterie).

Vous y trouverez les informations sur les modalités d'inscription: [www.grand-lac.fr](http://www.grand-lac.fr) rubrique « déchets ».

Contact: Grand Lac service déchets, 1500 bd Lepic 73100 AIX-LES-BAINS

Ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h – Téléphone : 04 79 35 00 51

e-mail : [tri@grand-lac.fr](mailto:tri@grand-lac.fr).



**DISTRIBUTION  
DE SACS  
POUBELLE**

**Rappel** : les habitants de Saint-Ours peuvent venir en mairie retirer des sacs poubelles pour ordures ménagères.

La quantité fournie est de 2 rouleaux pour l'année 2017.

*(retrait aux heures d'ouverture de la mairie)*

## Participer au dépistage organisé, c'est mettre toutes les chances de son côté !

A partir de 50 ans, DOC Savoie vous invite tous les deux ans à participer au dépistage organisé du cancer du sein et du cancer colorectal. Ces examens - pris en charge à 100 % - permettent de détecter la maladie avant l'apparition des symptômes et vous offrent ainsi les meilleures chances de guérison.



Depuis 2015, un nouveau test de dépistage du cancer colorectal est disponible : plus simple, plus rapide, à faire chez soi.

Mettez toutes les chances de votre côté et participez au dépistage !

*Des questions ? Contactez DOC Savoie ou parlez-en à votre médecin !*

Tél : 04 79 68 30 40 - [www.docsaveoie.fr](http://www.docsaveoie.fr)



## Depuis le 21 mars 2017,

la procédure de délivrance de la carte nationale d'identité est simplifiée et traitée selon les modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques.

Afin de vous faire délivrer une nouvelle CNI (Carte Nationale d'Identité), il vous faut vous rendre dans l'une des communes équipées d'une station de recueil des données. La mairie de Saint-Ours n'étant pas équipée dudit dispositif, les démarches sont à faire auprès de la Mairie d'Entrelacs ou d'Aix-les-Bains.

## Une nouvelle secrétaire à la mairie...



Après 2 ans au poste de secrétaire de la mairie de Saint-Ours, **Gaëlle MURINO** a souhaité s'engager vers un autre projet : le tour du monde en vélo et en famille, en partant par la Russie. Nous lui souhaitons le meilleur pour son périple que vous pourrez suivre sur [www.eveilmomade.fr](http://www.eveilmomade.fr).

L'ensemble du Conseil Municipal la remercie pour sa disponibilité et son efficacité au quotidien dans les différentes tâches qu'elle a été amenée à assumer dans le cadre de sa mission de secrétaire.

Mme Nicoud Jossermoz a été recrutée et vous accueillera à la Mairie pour toutes vos démarches. Elle est en poste depuis le 18 avril pour une période de formation jusqu'au 15 mai, date du départ de Gaëlle.



**Lors des élections présidentielles les bureaux de vote fermeront à 19 Heures.**



## Nettoyage de la Commune

Samedi matin 8 avril, le soleil et une trentaine de bénévoles dont de jeunes écoliers, ainsi que les membres du conseil municipal se sont mobilisés en participant au premier nettoyage citoyen de la commune. Armés de gants, gilets fluorescents et sacs poubelles tous se sont lancés à la chasse aux débris sur les principales routes de la commune. A l'arrivée, plusieurs sacs de déchets divers (papiers, mégots, bouteilles, canettes,

ferrailles, bassines, seaux...) ont été ramassés au bord des routes. Les secteurs de Bassa et du Pont de la Forêt ont été les plus « prolifiques ».

Cette action à la fois ludique et écologique fut aussi l'occasion de partager un moment de convivialité. La matinée s'est terminée par un « apéritif » offert par la municipalité. Nous remercions chaleureusement ceux et celles qui ont répondu présents pour cette opération, qui sera certainement renouvelée dans les années à venir, avec l'exploration des combes et des nants.

On ne le répète jamais assez, la propreté, c'est l'affaire de tous et elle passe par un comportement plus respectueux des concitoyens en général et de chacun en particulier.



**Depuis le 22 mars et pour protéger nos enfants, le port du casque à vélo est devenu obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans**, qu'ils soient derrière leurs guidons ou simplement passagers. Chez les plus jeunes, le casque est d'autant plus indispensable qu'ils sont plus sensibles aux traumatismes crâniens et pertes de connaissance. Sur une période de 5 ans, près de 1 200 enfants de moins de 12 ans ont été impliqués dans un accident de vélo... Des chiffres qui font réfléchir.

**Alors, ne nous cassons plus la tête : le vélo, c'est avec un casque !**

## L'AGENDA

*A partir du mois de mai, le club des aînés se retrouve tous les mardi après-midi sur le terrain de pétanque au chef lieu.*



**Vendredi 12 mai** à 19h30 au collège d'Albens : *conférence « Jeux dangereux et harcèlements »* (infos sur [www.sejccca.com](http://www.sejccca.com))

**Samedi 20 mai** : Sou des écoles : *fabrication et vente de Saint-Genix*

**Samedi 27 mai** à 18 H : *fête des mères* à la salle des fêtes

**Dimanche 28 mai** de 14 à 18 H à la Galerie en sous-sol : *exposition en plein air des réalisations de l'Atelier de St-Ours conjointement avec d'autres exposants.*

**Vendredi 16 juin** : Club des Aînés: *sortie en car dans la Bresse*

**Dimanche 2 juillet** : *randonnée de la fromagerie*

**Dimanche 6 août** : *fête de la Batteuse*